



RAPPORT 2008

RELATIF À LA

CONTRIBUTION

SUISSE À

L'ÉLARGISSEMENT



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Sommaire

Editorial	2
1 La contribution à l'élargissement en bref	3
2 Activités menées en 2008	4
3 Orientation thématique	7
4 Possibilités de coopération	12
5 Contacts et adresses	13

Editorial

L'élargissement de l'Union européenne constitue un grand pas en avant vers davantage de sécurité, de stabilité et de prospérité sur le continent européen, et ouvre de nouvelles perspectives politiques et économiques à la Suisse.

Pour favoriser ce processus, la Suisse verse une contribution de 1 milliard de francs à l'effort commun visant à atténuer les disparités économiques et sociales dans l'UE élargie. Cette contribution prend la forme de projets et de programmes menés conjointement par la Suisse et les nouveaux Etats membres de l'UE.

L'an dernier, la contribution suisse est passée de la phase préparatoire à la phase de concrétisation. Si l'année 2007 avait été consacrée à l'adoption du crédit-cadre par le parlement et à la négociation des accords-cadres bilatéraux, 2008 a porté sur les premiers préparatifs des opérations sur le terrain.

En tant qu'autorités suisses responsables de la mise en œuvre de la contribution, la DDC et le SECO ont ouvert des bureaux dans quatre villes (Budapest, Prague, Riga et Varsovie), afin de veiller à la bonne utilisation des ressources mises à disposition. Les dix pays partenaires ont pour leur part créé ou désigné les institutions nécessaires à la mise en œuvre de la contribution suisse, et adapté en conséquence leurs lois et ordonnances nationales.

Ces préparatifs achevés, des projets représentant un total de 135,5 millions de francs ont pu être approuvés provisoirement ou définitivement avant fin 2008. La contribution à l'élargissement permet à la Suisse de renforcer sa présence en Europe centrale et en Europe de l'Est et d'intensifier sa coopération dans plusieurs domaines. La Suisse gagne ainsi en indépendance et en valeur aux yeux de l'Union européenne en général et de ses nouveaux Etats membres en particulier.

Martin Dahinden

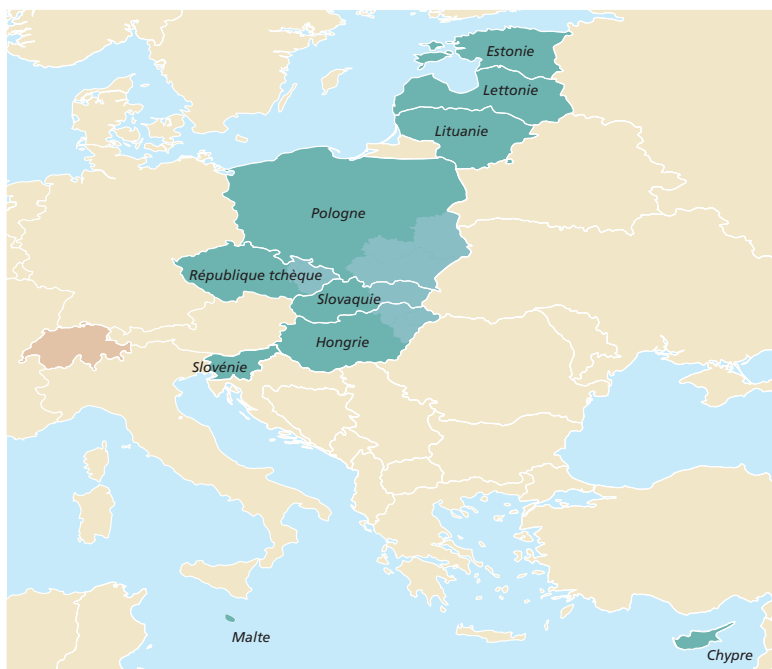
Ambassadeur
Directeur de la DDC



Jean-Daniel Gerber

Secrétaire d'Etat
Directeur du SECO





1. La contribution à l'élargissement en bref

La Suisse verse une contribution de 1 milliard de francs, afin de participer à l'atténuation des disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne (UE) élargie. Sa contribution prend la forme de projets et de programmes qui seront réalisés dans les pays suivants: Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque.

La contribution suisse se fonde sur la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est, approuvée par le peuple suisse le 26 novembre 2006. Par ce geste, la Suisse ne se contente pas de consolider ses relations avec l'UE, son principal partenaire économique et politique, mais démontre aussi sa solidarité en assumant sa part de responsabilités au cœur de l'Europe.

Du côté suisse, la mise en œuvre de la contribution à l'élargissement est assurée conjointement par le **Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)** et la **Direction du développement et de la coopération (DDC)**. Les ressources sont déployées dans quatre domaines thématiques prioritaires: *sécurité, stabilité et réformes; environnement et infrastructures; promotion de l'économie privée; développement humain et social.*

Dans ces quatre domaines prioritaires, les institutions des pays partenaires sont appelées à présenter des propositions de projet, soit directement soit à l'issue d'une mise au concours. Elles participent à raison de 15 % au moins au financement du projet. Le fonds réservé aux organisations non gouvernementales fait ici exception, car il admet des apports moins élevés de la part du partenaire responsable du projet.

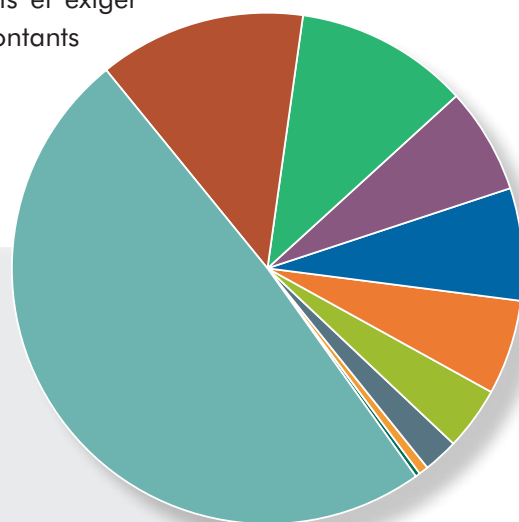
Les demandes de financement sont soumises à une procédure d'approbation clairement définie et vérifiées aussi bien par le pays partenaire que par la Suisse. C'est la Suisse qui décide en dernier ressort du financement d'un projet.

Pour que l'argent suisse contribue aussi à atténuer les disparités au sein des pays partenaires, environ 40 % des moyens mis à disposition devront bénéficier aux régions structurellement mal loties sises à la périphérie orientale des quatre plus grands pays partenaires (Pologne, Hongrie, République tchèque et Slovaquie).

Les mandats de fournitures et de prestations requis pour mener à bien les projets approuvés seront attribués conformément aux prescriptions légales régissant les marchés publics du pays partenaire, de l'UE et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La Suisse a convenu avec les dix pays partenaires de procéder régulièrement à des contrôles, à des évaluations et à des vérifications comptables (audits), tant au niveau des projets qu'à celui des programmes. En cas d'irrégularités, la Suisse peut cesser ses versements et exiger le remboursement des montants versés indûment.

millions CHF	
Pologne	489.0
Hongrie	130.7
République tchèque	109.8
Slovaquie	66.9
Lituanie	70.9
Lettonie	59.9
Estonie	39.9
Slovénie	22.0
Chypre	6.0
Malte	3.0



2. Activités menées en 2008



En 2008, il a fallu réaliser divers travaux préparatoires dans les pays partenaires et en Suisse, afin d'assurer une utilisation efficace et ciblée des ressources provenant de la contribution suisse à l'élargissement.

Voici les préparatifs qui ont pu être menés à bien du côté des pays partenaires:

- Un *service national de coordination* a été mis en place dans chaque pays, afin d'assurer la coordination des activités inhérentes à la contribution suisse au niveau national.
- Les pays partenaires ont édicté une série de lois, d'ordonnances et d'instructions, afin de définir les procédures d'application (sélection des projets et modalités de paiement, p. ex.).
- Les ministères concernés et d'autres institutions ont été appelés à apporter un soutien technique à la sélection de projets dans certains domaines. Une commission a de plus été nommée, pour veiller à ce que les représentants des régions et de la société civile soient dûment entendus lors de la sélection des projets.
- Les pays partenaires ont par ailleurs institué un comité de pilotage et mis en place les autres bases d'un système efficace de suivi et de controlling.

La Suisse s'est elle aussi dotée des structures prévues pour assurer la mise en œuvre de sa contribution. Les quatre bureaux qu'elle a ouverts à Budapest, à Prague,

à Riga et à Varsovie ont démarré leurs activités au cours du premier trimestre de 2008, et ont recruté et formé du personnel local. En définissant les domaines thématiques en étroite collaboration avec leurs partenaires, la DDC et le SECO sont parvenus à mettre à profit l'expérience de la Suisse dans les programmes qui seront menés dans les dix nouveaux Etats membres de l'UE.

Début 2008, des séances d'information sur la contribution à l'élargissement ont été organisées dans les trois régions linguistiques de la Suisse et dans les pays partenaires. Des sites internet ont également été ouverts de part et d'autre.

Ces préparatifs achevés, l'identification des projets a pu débuter fin 2008. D'entente avec la DDC et le SECO, les pays partenaires ont lancé des appels publics, afin de convier les communes, les ministères et d'autres organismes nationaux, de même que des organisations internationales et des organisations non gouvernementales à présenter des propositions de projet. Dans la plupart des pays partenaires, les ministères spécialisés ont saisi la possibilité de présenter directement des projets.



Voici un aperçu des propositions de projets en cours d'examen ou déjà évaluées, dans les pays partenaires:

Tableau 1: Propositions de projets déposés en 2008

Domaine	Pays	Montant prévu (millions CHF)	Délai de remise du projet
Environnement et infrastructures	Slovénie	9	27.6.2008
	Hongrie	32	30.9.2008
	Estonie, Lettonie et Lituanie	47	en cours
Protection des frontières	Estonie	3,5	22.7.2008
	Pologne	20	en cours
Modernisation de l'appareil judiciaire	Lettonie	8	01.10.2008
Promotion du commerce	Pologne, Slovaquie	14	en cours
Promotion du secteur privé	Estonie, Lettonie, Pologne, Slovénie, Rép. tchèque et Hongrie	97	en cours
Développement régional	Lettonie	16	19.9.2008
	Pologne	50	23.12.2008
Santé et services sociaux	Estonie	7,14	25.6.2008
	Malte	2,74	14.4.2008
	Slovénie	3,5	27.6.2008
Recherche	Hongrie	4,5	30.1.2009
Bourses d'études	Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Rép. tchèque et Hongrie	29,08	30.1.2009
Formation professionnelle	Chypre	1,6	27.10.2008
Prévention et gestion des catastrophes naturelles	Hongrie	2,0	30.9.2008
	Estonie	2,0	3.11.2008
Fonds réservé aux organisations non gouvernementales	Chypre	0,19	7.1.2008
	Lettonie	3,5	3.10.2008

Les organes de décision, tant en Suisse que dans les pays partenaires, examinent sans attendre les projets qui leur sont proposés. Dans certains domaines, la Suisse a fait appel en 2008 à des experts externes pour participer à l'évaluation des projets.¹

L'évaluation des projets intervient au terme d'une procédure en plusieurs étapes: pour commencer, le pays partenaire et la Suisse doivent approuver provisoirement une demande de financement sur la base d'une ébauche de projet. Le pays partenaire évalue ensuite le projet en se fon-

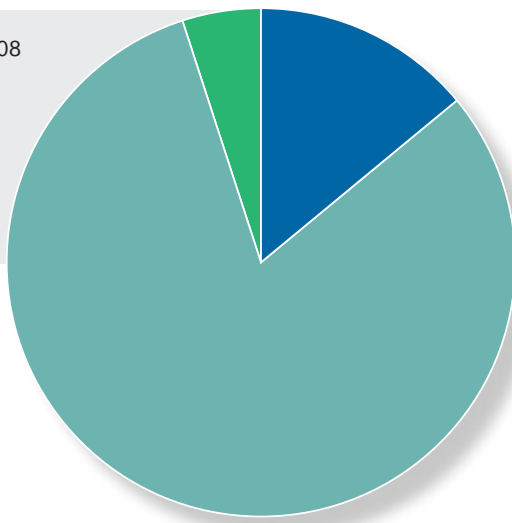
¹ En 2008, des mandats externes ont été mis au concours et attribués dans les domaines suivants: santé (Centre suisse de santé internationale [SCIH] de l'Institut tropical suisse, Bâle); développement régional (KEK-CDC Consultants, Zurich); infrastructures (Pöyry Ltd, Frutiger AG, Ernst Basler + Partner AG et EBP); promotion du secteur privé (SIFEM).

dant sur une documentation exhaustive et détaillée. Enfin, la Suisse rend la décision définitive quant au financement du projet. Jusqu'à fin 2008, la DDC et le SECO ont examiné et approuvé – provisoirement ou définitivement – des demandes de financement représentant un total de 135,5 millions de francs. Ce total correspond à 14,3 % de la part réservée aux projets de la contribution à l'élargissement.

Vu le rythme auquel progresse l'identification de projets, les engagements de la Confédération devraient s'accroître rapidement en 2009 et en 2010. La DDC et le SECO prévoient que les ressources de la contribution à l'élargissement seront entièrement engagées d'ici à la moitié de 2012 dans tous les pays partenaires.

État des engagements de la contribution à l'élargissement en 2008

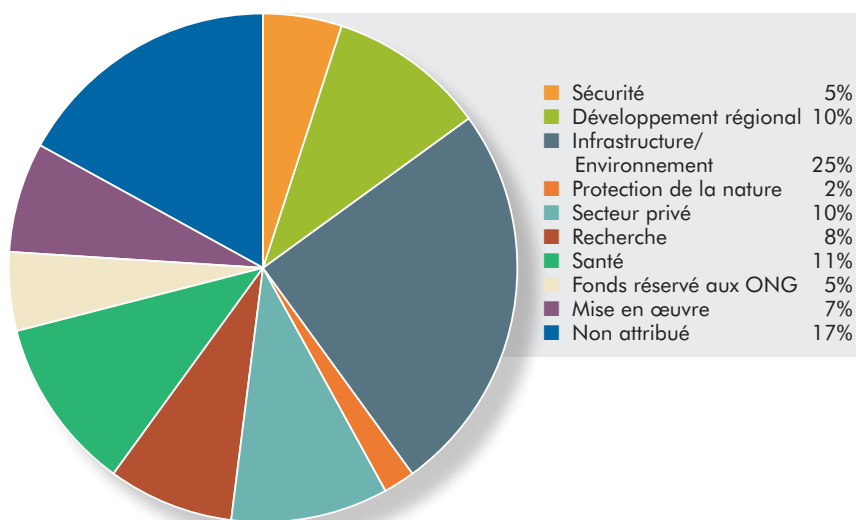
■ Frais administratifs en Suisse (2008–2017)	5%
■ Projets approuvés à titre provisoire ou définitif	14%
■ Projets à approuver	81%



La Suisse entend verser également une contribution de 257 millions de francs pour participer à l'atténuation des disparités économiques et sociales en Bulgarie et en Roumanie, qui ont adhéré à l'UE le 1er janvier 2007. A cet effet, le Conseil fédéral a signé en juin 2008 un avenant au mémoire d'entente passé avec l'UE, qui étend l'application de la contribution à l'élargissement à ces deux Etats. Le parlement devrait se prononcer sur le crédit-cadre correspondant d'ici fin 2009.

3. Orientation thématique

Dans le cadre de ses quatre orientations thématiques (sécurité, stabilité et réformes, environnement et infrastructures, promotion de l'économie privée et développement humain et social), la contribution suisse à l'élargissement englobe divers secteurs de la coopération, qui ont été choisis et pondérés en fonction des besoins des pays partenaires. Le graphique ci-après illustre les secteurs dans lesquels la Suisse coopère avec les dix nouveaux Etats membres de l'UE.



Environnement et infrastructures

Dans le domaine des *infrastructures*, le SECO met à disposition un total de 252 millions de francs. Les projets comprennent la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, l'élimination des déchets spéciaux (amiante, déchets hospitaliers, etc.), l'adduction d'eau potable et l'assainissement, le suivi environnemental et les transports publics régionaux. Quant à la DDC, elle finance à raison de 20 millions de francs des projets touchant à la protection de l'environnement et à la biodiversité.

En 2008, des appels publics ont été lancés en Hongrie et en Slovénie. Dans les trois Etats baltes, les autorités ont présenté elles-mêmes des propositions de projet. Dans le domaine *environnement et infras-*

tructures, le SECO a pu approuver provisoirement, avant fin 2008, deux propositions de projets d'énergies renouvelables en Slovénie (7,7 millions de francs) et un projet d'assainissement de sites contaminés en Lettonie (13 millions de francs).

Au cours du premier semestre de 2009, des appels publics à des projets dans le domaine *environnement et infrastructures* seront lancés en Pologne, en Slovaquie et en République tchèque.



Amélioration de la qualité de l'eau et assainissement de sites contaminés en Lettonie

Le commerce du pétrole naguère florissant dans le port de Sarkandaugava a gravement porté atteinte à l'environnement et à la population de la région. Dans le cadre de la contribution à l'élargissement, le SECO prévoit dès lors de participer à améliorer la qualité de l'eau et à assainir les sites contaminés dans ce port industriel de Riga. Les ressources suisses devraient servir à nettoyer le sol et l'eau et à assainir les sites contaminés. Il s'agit ainsi d'éviter une pollution de la rivière Daugava, qui se jette dans la mer Baltique.

Le SECO a approuvé l'ébauche de ce projet, qui représente 13 millions de francs, en décembre 2008.

Promotion du secteur privé et du commerce

Le SECO prévoit d'attribuer au total 114 millions de francs à la *promotion du secteur privé et du commerce* dans les nouveaux Etats membres de l'UE. L'argent financera des projets destinés à améliorer l'accès à des financements à long terme et à instaurer un climat propice aux petites et moyennes entreprises (PME). Il appuiera également des mesures visant à promouvoir l'exportation et l'application de normes sociales et environnementales. En Pologne, Hongrie, Lettonie, Estonie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie, les ministères concernés peuvent, depuis 2008, présenter directement des propositions de projets destinés à promouvoir le secteur privé et le commerce. Début 2009, un appel public à la présentation de projets de promotion commerciale sera en outre lancé en Hongrie. En décembre 2008, le SECO a provisoirement approuvé une proposition de projet pour le financement de PME en Pologne (53 millions de francs). Il a par ailleurs approuvé un programme d'un montant de 4,4 millions de francs et couvrant plusieurs pays, qui vise à encourager les entreprises à appliquer des règles comptables transparentes.²



Slovénie, Estonie, Lettonie et Pologne: promotion de règles comptables transparentes auprès des entreprises

La transparence est l'un des facteurs indispensable au bon développement de l'économie privée. Le SECO soutient dès lors dans plusieurs nouveaux Etats membres de l'UE un programme international en faveur de l'application de règles transparentes dans le domaine comptable (présentation et révisions des comptes). Ce programme devrait contribuer à garantir la compétitivité du marché de la révision et à assurer la qualité des prestations fournies. Au cours des quatre années à venir, il s'agit concrètement de renforcer la surveillance exercée par l'Etat sur les réviseurs, d'élaborer un système d'assurance qualité et de former du personnel au sein des autorités compétentes pour appliquer les normes internationales en vigueur.

Avant fin 2008, la Suisse a approuvé provisoirement la mise en œuvre de ces mesures en Lettonie (1,9 million de francs) et définitivement en Estonie (2 millions de francs) et en Slovénie (1,5 million de francs). Un projet similaire est également prévu en Pologne.



² Aucun projet ne sera mené dans le domaine *promotion du secteur privé et du commerce* en Lituanie, à Malte et à Chypre.

Sécurité, stabilité et réformes

Le domaine prioritaire *Sécurité, stabilité et réformes* englobe la modernisation de l'appareil judiciaire, la sécurité des frontières, la prévention et la gestion des catastrophes naturelles, ainsi que l'appui à des initiatives de développement régional dans les zones périphériques.

La Suisse a convenu avec six des dix pays concernés (Hongrie, Pologne, Slovaquie, République tchèque, Estonie et Lettonie) de consacrer des ressources totalisant 39,50 millions de francs à la sécurité en général, afin de promouvoir la sécurité et la stabilité en Europe. Les projets prévus visent entre autres à sécuriser les frontières nationales (surtout des frontières extérieures de l'espace Schengen), à moderniser l'appareil judiciaire et à lutter contre la corruption et la criminalité. La Suisse entend avant tout soutenir les pays partenaires dans leurs efforts pour renforcer leur sécurité intérieure et extérieure, et contribuer ainsi à accroître la sécurité sur le continent européen. Pour mener cette tâche à bien, la Suisse dispose déjà de connaissances approfondies et d'une grande expérience, et peut compter sur un important réseau de contacts.

Deux projets ayant trait à la sécurité ont été approuvés provisoirement en 2008: un en Estonie et un en Lettonie, dont le coût s'élève respectivement à 3,5 et à 8 millions de francs.



Lutte contre la criminalité et sécurité de la frontière extérieure de l'UE en Estonie

En Estonie, le taux de criminalité est plus élevé que dans les quinze plus anciens États de l'UE. Le pays appartenant désormais à l'espace Schengen, il a d'autant plus besoin d'échanger des données judiciaires avec les pays partenaires pour mener la lutte contre la criminalité internationale. Le projet prévu en Estonie a dès lors pour objectif d'améliorer la lutte contre la criminalité dans ce pays et de favoriser la sécurité de la frontière extérieure de l'UE. A cet effet, l'Institut estonien de sciences forensiques et d'autres autorités chargées de l'instruction pénale recevront un appui financier de 3,5 millions de francs. Ces ressources serviront à acquérir de nouveaux équipements pour les enquêtes de la médecine légale, à organiser des cours de formation et à favoriser les échanges internationaux.

Développement humain et social

Le domaine *développement humain et social* comprend des programmes destinés à promouvoir la santé, la science et la formation. Les activités consisteront également à soutenir des petits projets menés par des organisations non gouvernementales locales dans les secteurs les plus variés, ainsi qu'à promouvoir les partenariats entre communes.

La coopération scientifique constitue dans huit des pays visés une priorité thématique de la contribution suisse à l'élargissement. Une collaboration entre les pays partenaires et les institutions scientifiques suisses a débouché sur la conception d'un programme comprenant trois secteurs de coopération: le programme de bourses d'études sciex-NMS^{ch}, des projets bilatéraux de recherche et des partenariats de recherche au niveau des institutions.



Le programme sciex-NMS^{ch}: des bourses d'études dans huit pays partenaires

Le programme d'échanges scientifiques sciex-NMS^{ch}, qui englobe la Suisse et les nouveaux États membres de l'UE, permet à de jeunes scientifiques d'élargir plus avant leurs compétences personnelles. Il encourage par ailleurs la recherche et l'innovation et consolide les réseaux scientifiques.

La contribution suisse au programme sciex-NMS^{ch} se monte à un total de 29,08 millions de francs.

Les bourses d'études versées par la Suisse sont destinées à de jeunes chercheurs ayant obtenu un master ou un doctorat dans le pays partenaire. Elles viendront notamment en aide à des candidates et à des candidats qui se distinguent par les résultats de leurs travaux. La sélection des candidatures se fondera sur la qualité des projets de recherche.

Les premiers appels à candidatures seront lancés en Pologne et en République tchèque au milieu de 2009 et dès l'automne 2009 dans d'autres pays. Les jeunes scientifiques intéressés des huit pays partenaires trouveront en tout temps des informations sur le site www.sciex.ch.

Pays bénéficiaire	Programme sciex-NMS ^{ch} [millions CHF]
Pologne	12,00
Hongrie	3,00
Rép. tchèque	4,00
Lituanie	4,00
Slovaquie	1,50
Lettonie	2,00
Estonie	1,58
Slovénie	1,00
Total	29,08

4. Possibilités de coopération

La mise en œuvre de la contribution à l'élargissement offre un large éventail de possibilités aux acteurs suisses:

- Institutions publiques et organisations non gouvernementales peuvent par exemple prendre part à la mise en œuvre de la contribution en mettant **leur expérience et leurs connaissances spécifiques à la disposition** des auteurs de projets ou des pays partenaires. L'auteur du projet, basé dans le pays partenaire, doit souhaiter explicitement conclure un partenariat et ce désir doit figurer dans la proposition de projet. Une coopération de ce type a par exemple été mise en place dans le domaine de la santé entre les hôpitaux suisses et slovènes.
- Un **fonds réservé aux partenariats** a été institué dans le cadre de la contribution à l'élargissement. Il sert à soutenir des initiatives de coopération entre des organismes non commerciaux en Suisse d'une part, en République tchèque, Hongrie, Pologne, Slovénie et Slovaquie d'autre part. Ce fonds permettra de financer non seulement des projets menés dans le cadre de partenariats entre communes, mais aussi les projets lancés conjointement par des partenaires sociaux ou d'autres organismes et organisations à caractère non commercial. Des concours seront lancés dans les pays partenaires afin de sélectionner les projets de collaboration.
- Dans le domaine de la recherche et du développement, la Suisse soutient par ailleurs des **projets de coopération scientifique** et des **programmes d'échanges** entre instituts de recherche en Suisse et dans les pays partenaires.

Ces trois modèles de coopération constituent en premier lieu des partenariats solidaires et exigent un effort substantiel de la part des **acteurs suisses**, car les ressources de la contribution suisse à l'élargissement ne peuvent être mobilisées que pour couvrir des coûts limités.

Les **entreprises suisses** ont quant à elles la possibilité de prendre une part commerciale aux programmes et aux projets de la contribution à l'élargissement, en faisant acte de candidature pour obtenir les mandats de fournitures et de prestations requis pour réaliser les projets approuvés. L'attribution des mandats respectera en tout temps la législation du pays partenaire, ainsi que les directives de l'UE et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les marchés publics. Grâce à l'application de ces règles, les entreprises suisses peuvent également présenter des offres pour décrocher des mandats financés par les fonds structurels et le Fonds de cohésion de l'UE.



5. Contacts et adresses

Des informations sur la contribution suisse à l'élargissement, les programmes par pays et la sélection des projets sont disponibles en allemand, français, italien et anglais sur le site www.contribution-elargissement.admin.ch.

Les informations spécifiques par pays figurent en anglais ou dans la langue du pays concerné sur les sites des services nationaux de coordination et des quatre bureaux suisses ouverts pour veiller à la mise en œuvre de la contribution à l'élargissement:

Site des services nationaux de coordination:

Chypre	www.swiss-contribution.gov.cy
Estonie	www.swiss-contribution.ee
Hongrie	www.swiss-contribution.hu
Lettonie	www.swiss-contribution.lv
Lituanie	www.swiss-contribution.lt
Malte	www.swiss-contribution.mt (en préparation)
Pologne	www.swiss-contribution.pl
Slovaquie	www.swiss-contribution.sk
Slovénie	www.swiss-contribution.si
Rép. tchèque	www.swiss-contribution.cz

Sites des bureaux chargés de la mise en œuvre de la contribution à l'élargissement:

Bureau de Budapest	www.swiss-contribution.admin.ch/hungary
Bureau de Prague	www.swiss-contribution.admin.ch/czechrepublic
Bureau de Riga	www.swiss-contribution.admin.ch/latvia
Bureau de Varsovie	www.swiss-contribution.admin.ch/poland

Si vous avez des questions sur la mise en œuvre de la contribution suisse à l'élargissement, veuillez vous adresser aux services suivants:

Direction du développement et de la coopération DDC
Division Nouveaux Etats membres de l'UE
 Freiburgstrasse 130
 3003 Berne
 Tél.: +41 31 322 68 46
 Fax: +41 31 324 16 96
swiss-contribution@deza.admin.ch

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Contribution à l'élargissement / Cohésion (WEKO)
 Effingerstrasse 1
 3003 Berne
 Tél.: +41 31 322 78 24
 Fax: +41 31 324 09 62
swiss-contribution@seco.admin.ch

Contact pour les médias:
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
 Tél.: +41 31 322 21 11
 Courriel: info@eda.admin.ch

Contact pour les médias:
Coopération et développement économiques SECO
Markus Spörndli
 Tél.: +41 31 324 09 10
 Courriel: info@seco-cooperation.ch

Photos: DDC/Anna Maria Bojarowicz, Goran Galic; SECO; Fotolia.com/ Tony, fotoaloja, Jakub Halor, Guido Thomasi, MarcinJurczuk; Mark Henley/Panos Pictures, Piotr Malecki/Panos Pictures; Wiki Commons



